

La Lettre

n°51

du président du Conseil général de Lot-et-Garonne

Réforme : une clarification nécessaire

Depuis les débuts de la décentralisation, initiée en 1982, les collectivités territoriales ont démontré leur capacité à développer et bien gérer les services publics de proximité. Nos concitoyens le savent et y sont attachés, mais l'enchevêtrement des compétences et la complexité de notre organisation territoriale la rendent incompréhensible aux yeux d'une majorité de Français. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a voulu engager une réforme radicale pour simplifier notre organisation territoriale, la rendre plus efficace et moins coûteuse.

Cette clarification est nécessaire car les citoyens ne savent plus qui fait quoi ni comment. Le gouvernement a eu le courage de proposer une réforme qui limitera le nombre des régions et renforcera leurs compétences en faveur du développement économique et de l'emploi, de la formation et des transports. L'intercommunalité sera également confortée au moyen de nouvelles compétences et d'une taille critique plus importante.

Cependant, je considère que la suppression pure et simple des Conseils généraux dans l'espace rural est une erreur. Le Département et la Métropole peuvent parfaitement fusionner en milieu urbain car leurs domaines d'intervention se chevauchent et cela les renforce. En revanche, dans l'espace rural, il faut préserver une collectivité qui dispose de la taille critique suffisante pour porter les grands projets structurants et qui

assure une réelle égalité de traitement entre les territoires les plus riches et ceux qui ont moins.

Je prendrai toute ma part dans le travail parlementaire pour rappeler avec force et conviction le rôle fondateur du Conseil général dans l'espace rural, le besoin de solidarité qui doit prévaloir entre les espaces dynamiques et ceux plus fragiles, la nécessaire action pour le développement local et la modernisation qu'il lui appartient de conduire dans les zones non métropolitaines.

Aujourd'hui, en Lot-et-Garonne, les signes de la reprise économique sont tangibles. Les investissements touristiques et économiques explosent et les projets foisonnent. Cette réalité portera tous ses fruits en termes d'emplois dans les mois et les années à venir. Nous agissons aujourd'hui pour créer les conditions d'un écosystème lot-et-garonnais autour des clusters (grappes d'entreprises) qui permettra aux entreprises de notre territoire de mutualiser leurs compétences, d'innover, de se développer et ainsi de créer de nouveaux emplois.

Notre organisation territoriale doit évoluer, et j'y suis favorable. Je me battraï, en revanche, pour que la dynamique que nous sommes en train de créer avec nos partenaires puisse se poursuivre. Il en va de l'intérêt du Lot-et-Garonne.

ÉDITO Pierre Camani



© Thierry-Daniel Vidal

2

LE POINT SUR...

- Décision modificative N°1 : valoriser les services locaux
- Session extraordinaire : projet de réforme territoriale

3

ZOOM SUR...

- La destination Center Parcs Lot-et-Garonne confirmée !
- E-tourisme : une application pour visiter le Lot-et-Garonne
- Les éditions *Le Festin* célèbrent le Lot-et-Garonne

4

EN IMAGES

- Un été culturel avec le Conseil général
- Saveurs et fantaisies : une manifestation réussie

TRAVAUX ROUTIERS

Directeur de la publication :
Jean-François Durante

Graphisme : D'clics

Impression : IGS - Agen

Photos : Xavier Chambelland (CG47)

ISSN : 1961-0025

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

LE POINT SUR...

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (DM1)

Valoriser les services locaux

Réunie en session plénière lors de la DM1 le 23 juin, l'assemblée départementale s'est prononcée sur des dossiers primordiaux pour le développement et l'aménagement du Lot-et-Garonne.

Solidarités // Aide à domicile

La DM1 a été l'occasion pour le Conseil général de renforcer son partenariat avec les fédérations et associations locales d'aide à domicile pour leur permettre de faire face aux difficultés présentes et d'assurer leur avenir.

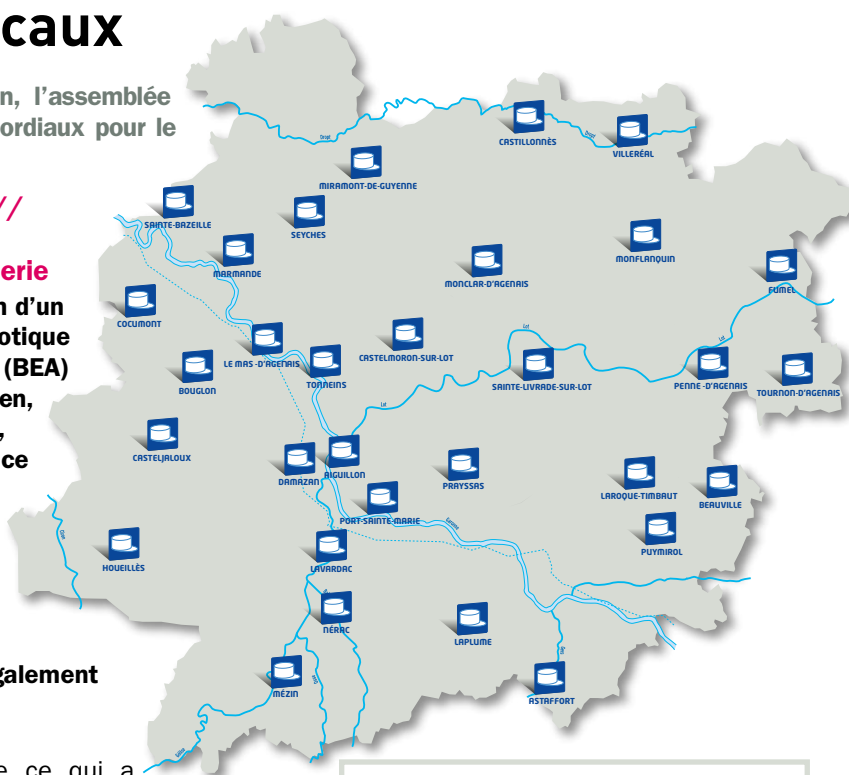
Présentes dans chaque territoire du département, les associations d'aide à domicile jouent un rôle primordial de maintien à domicile des personnes âgées en proposant des services variés et de qualité. En outre, ce secteur d'activité est le premier employeur en zone rurale (plus de 1 600 emplois en Lot-et-Garonne). Pour autant, le secteur de l'aide à domicile connaît d'importantes difficultés depuis plusieurs années. Pour faire face à ces difficultés structurelles et conjoncturelles, le Conseil général a souhaité intervenir à court et long termes.

À long terme en soutenant la consolidation de l'organisation des fédérations et associations grâce à un audit d'accompagnement mené par un cabinet pour optimiser leur fonctionnement. Ce travail de co-construction, salué et qualifié de « rare et d'opportun » par les fédérations, définit des préconisations qui devront être mise en place dans la concertation. À court terme, à travers la revalorisation de 2 % du tarif horaire de remboursement de l'aide à domicile ainsi fixé à 19,10 € depuis le 1^{er} juillet 2014. Cette hausse permettra la poursuite de la professionnalisation des associations et le renforcement de la qualité des services rendus aux Lot-et-Garonnais.

Immobilier // Casernes de gendarmerie

La conclusion d'un bail emphytéotique administratif (BEA) pour l'entretien, la rénovation, la maintenance immobilière et la gestion des 31 casernes de gendarmerie de Lot-et-Garonne a également été votée.

À l'image de ce qui a été entrepris pour rénover les centres de secours et d'incendie, le Conseil général a souhaité améliorer l'état des casernes de gendarmerie, en particulier les logements qui les composent. Après appel d'offre, le groupement BATIMUR / VINCI Construction France a été choisi pour signer un BEA. Ce contrat permettra une remise en état rapide des casernes (8 M€ de travaux de gros entretien et de mise en conformité sur les 3 prochaines années) tout en permettant au Département de conserver la propriété des bâtiments et de disposer d'un « canon », c'est-à-dire du reversement d'une participation financière destinée à soutenir l'investissement et l'économie au niveau départemental.



Autres dossiers

L'assemblée départementale a également examiné d'autres rapports d'envergure lors de cette session plénière.

Le soutien départemental en faveur du cinéma et de l'audiovisuel en est un exemple.

Aussi, ont été mis en lumière le travail du BAT 47, Bureau d'accueil de tournage de Lot-et-Garonne, opérationnel depuis maintenant 3 ans pour renforcer l'attractivité et le dynamisme du Lot-et-Garonne, mais également l'ensemble des productions ayant tourné sur notre département depuis le lancement de cet outil.

SESSION EXTRAORDINAIRE

Projet de réforme territoriale

Le Président Camani a réuni l'assemblée départementale en session extraordinaire le lundi 30 juin afin de débattre du projet de réforme territoriale. Au terme d'un débat constructif où l'ensemble des opinions et arguments ont pu être présentés, une motion a été adoptée posant les principes qui devront guider ce projet de loi :

- la clarification de la répartition des compétences entre collectivités locales, en donnant à ces dernières les moyens de mettre en œuvre les politiques qui leur seront confiées ;
- l'importance de la proximité qui est une

condition essentielle de l'efficacité de l'action publique tout en apportant des réponses adaptées aux enjeux locaux ;

- le maintien de la collectivité départementale dans l'espace rural en raison de son indispensable rôle de péréquation, d'animation territoriale, de soutien aux communes et au tissu associatif ;
- la fixation de la taille minimale des EPCI à 10 000 habitants (et non 20 000 comme le prévoit le projet de loi) ;
- en ce qui concerne le redécoupage des Régions, le rapprochement de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

Des positions largement partagées par les Lot-et-Garonnais

Un sondage du CSA, à l'initiative de l'Assemblée des Départements de France, dit que 70 % des Lot-et-Garonnais sont contre la suppression de leur Département ; 65 % pensent toutefois qu'une réforme de l'organisation administrative est nécessaire et que les principales priorités de cette réforme sont la lutte contre les inégalités territoriales et le maintien du lien de proximité entre les élus locaux et les habitants.

■ ZOOM SUR...

LE LOT-ET-GARONNE JOUE DÉSORMAIS DANS LA COUR DES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES

La destination Center Parcs Lot-et-Garonne confirmée !

Entérinée par la signature d'une convention de partenariat entre le Département et la société Pierre et Vacances à l'occasion de la session plénière du 23 juin dernier, l'implantation d'un Center Parcs se fera bien en Lot-et-Garonne d'ici le printemps 2018, date prévisionnelle d'ouverture. Projet d'envergure, ce futur complexe de renommée internationale est le marqueur d'un essor économique-touristique départemental majeure.

Le projet Center Parcs est un programme ambitieux à forte valeur ajoutée. L'impact de l'implantation d'un tel produit touristique en Lot-et-Garonne est exceptionnel aussi bien pour l'emploi local que la notoriété de notre département. « C'est une opportunité de développement territorial majeur », précise à ce sujet Pierre Camani, président du Conseil général. Les chiffres suivants en sont le reflet :

- 170 M€ d'investissements ;
- 250 à 500 emplois pendant la phase de construction, dans les domaines techniques de l'ingénierie et de la construction, et ce pour une durée prévisionnelle de 24 mois ;

- 300 emplois permanents sur le site en activité pour assurer les différents services rendus à la clientèle ;
- 630 000 nuitées touristiques supplémentaires ;
- 5 M€ de chiffre d'affaires annuel pour les fournisseurs locaux ;
- 1,8 M€ de recettes fiscales annuelles.

Réunis autour du Conseil général, tous les partenaires publics et privés de l'opération (État, Région, Chambres consulaires et Comité départemental du Tourisme) soutiennent activement ce projet, dont les retombées économiques et touristiques seront sans précédent pour le Lot-et-Garonne.

10 autres projets touristiques d'ampleur

Avec son climat privilégié, sa gastronomie et ses produits agricoles de qualité, son emplacement géographique idéal, son patrimoine varié, le Lot-et-Garonne dispose d'atouts touristiques exceptionnels que le Conseil général s'emploie à valoriser depuis 2008.

De nombreux promoteurs touristiques ont choisi le Lot-et-Garonne pour leur future implantation de projets, axés sur le concept de « tourisme vert ». Une dizaine d'opérations d'envergure (voir carte) sortent de terre et contribueront à faire du Lot-et-Garonne une destination touristique reconnue nationalement et internationalement.

E-tourisme : une application pour visiter le Lot-et-Garonne

Afin de toujours mieux accompagner les curieux voulant profiter des charmes du département, le Conseil général a innové en développant une toute nouvelle application gratuite,



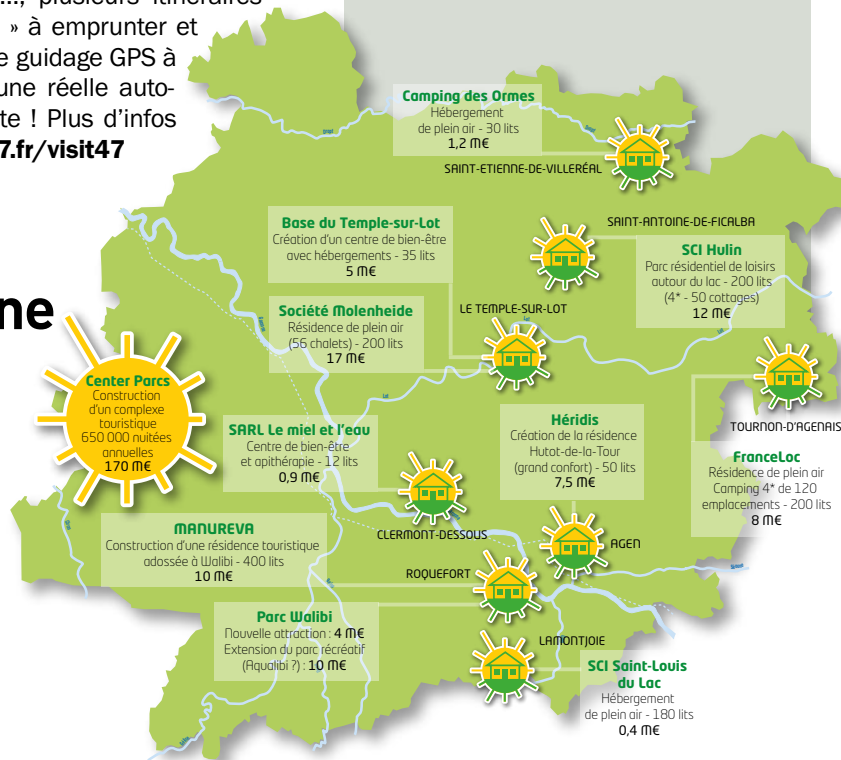
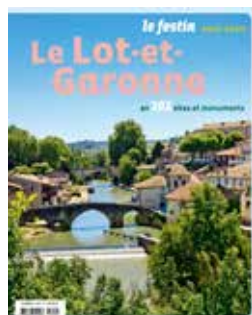
accessible via les tablettes et smartphones. Un outil unique en France à une échelle départementale ! Visit47 guide désormais les

utilisateurs de nouvelles technologies partout en Lot-et-Garonne, à la découverte de bastides et villages remarquables, de musées et sites d'exception, des fleuves, rivières, canal et voies vertes qui jalonnent le Lot-et-Garonne...

Visit47, c'est près de 200 lieux à découvrir, des centaines de « curiosités » à écouter, visionner, lire..., plusieurs itinéraires « clé en main » à emprunter et un système de guidage GPS à utiliser pour une réelle autonomie de visite ! Plus d'infos sur www.cg47.fr/visit47

Les éditions *Le Festin* célèbrent le Lot-et-Garonne

Depuis le 13 juin, les éditions *Le Festin* mettent à l'honneur le Lot-et-Garonne en 101 sites et monuments. Cette publication, réalisée sous l'égide du Conseil général, est un nouveau support de grande qualité qui permettra aux touristes mais aussi aux Lot-et-Garonnais de découvrir ou redécouvrir à travers 144 pages un patrimoine riche et varié ! En vente chez les marchands de journaux, en librairie ou sur le site www.lefestin.net



Jusqu'au 25 juillet, D 446 - Allez-et-Cazeneuve : aménagement du bourg. Alternat. Travaux : Eurovia.

Depuis le 30 janvier, D 911 - route de Fumel à Condat : route barrée suite à l'effondrement de la chaussée. Les travaux doivent bientôt débuter. Alternat pour véhicules légers.

Pour toute information sur des travaux menés par le Conseil général, rendez-vous sur www.inforoute47.fr

■ EN IMAGES

Un été culturel avec le Conseil général

Le Conseil général proposera à nouveau en juillet et août ses « Nuits d'été ». Les Lot-et-Garonnais et touristes pourront ainsi assister et participer à cinq soirées décentralisées et gratuites mettant à l'honneur différents arts de la scène.

Après les succès de Francescas et Lauzun (les 10 et 17 juillet), nous vous donnons rendez-vous à Aiguillon (24 juillet), Seyches (31 juillet) et Agen (7 août) pour vivre des soirées magiques et conviviales.



Saveurs et fantaisies : une manifestation réussie

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil général a accueilli mi-juin le premier Marché des Producteurs de Pays® de la saison. Réalisée en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le Comité départemental du tourisme, cette manifestation est l'occasion de promouvoir les grands savoir-faire des agriculteurs lot-et-garonnais ainsi que leurs produits de qualité (tomates, fraises, fromages, produits à base de miel, viande bovine, volailles, vins AOC...). Un succès !



MAJORITÉ

« ... les élus de l'opposition départementale continuent de défendre la fusion du département et de la région... » telle était la conclusion de la dernière tribune de la droite départementale.

Alors que 79 % des Lot-et-Garonnais affirment leur attachement au Département, l'opposition, elle, souhaite purement et simplement sa disparition.

Renforcer les Régions et l'intercommunalité est nécessaire notamment dans l'espace urbain et métropolitain. En revanche, supprimer l'échelon départemental dans nos espaces ruraux relève d'un choix contestable et revient à ignorer la réalité du quotidien des Lot-et-Garonnais. Avec fierté nous revendiquons notre rôle d'élus de proximité. À l'échelle du Lot-et-Garonne, le Département est le seul garant des solidarités entre nos concitoyens, tant du point de vue de l'action sociale, de l'éducation, des infrastructures ou encore de l'économie et de l'agriculture.

Nous assumons notre désaccord, non pas par conservatisme, mais parce que nous croyons en l'émergence d'un nouvel échelon adapté à la ruralité française. Les métropoles démontrent leur pertinence dans l'espace urbain. À l'image de ces dernières, nous devons penser un niveau de collectivité proche et à l'écoute des Lot-et-Garonnais.

Majorité départementale, Hôtel du Département
47922 Agen cedex 9
Tél. : 05 53 69 42 72 - lotetgaronnepourtous@cg47.fr

OPPOSITION

Le Département doit disparaître. Tel en ont décidé François Hollande et Manuel Valls, qui ne sont pas à un reniement près, infligeant ainsi un camouflé au Président du Conseil général qui, hier encore, nous vantait à grands renforts de communication le soutien de l'État à la collectivité départementale. Le "département stratège", celui des grands projets dont Jean François-Poncet a écrit les grandes pages, est aujourd'hui bien pâle, et la politique menée depuis 5 ans par la gauche n'est pas en mesure de lui redonner des couleurs.

Le bilan de la majorité socialiste depuis 2008 sonne creux. Qu'a réellement fait cette majorité pour favoriser le développement économique du Lot-et-Garonne ? Quelle efficacité pour les projets sortis par le Conseil général depuis 5 ans ? Des politiques que l'on retrouve partout en France. Le Center Parcs ? Une aubaine liée au positionnement géographique du département entre Bordeaux et Toulouse avant tout !

Et pourtant, malgré ce vide, les finances du Conseil général ne cessent de se dégrader. La gauche a réussi la prouesse de faire exploser la dette - + 65 % en 5 ans ! - tout en réduisant drastiquement son investissement : - 36 % depuis 2008 ! Une réalité que tous les efforts de propagande déployés par la gauche ne pourront masquer.

Groupe d'opposition *L'Avenir Ensemble*
Tél. : 05 53 98 52 00 - alainmerly47@gmail.com
www.facebook.com/avenirensemble47